

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DEVE 170 Adhésion (8 650 euros) au Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage (LRSFS).

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris au Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage (LRSFS) ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer pour l'année 2016 au Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage (LRSFS), dont le siège social est situé 32 avenue Henri Varagnat (IRD Bondy, bâtiment I. 32) 93140 Bondy Cedex.

Article 2 : Le montant de la cotisation au LRSFS est fixé à huit mille six cent cinquante euros (8 650 euros) au titre de l'année 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, rubrique 820, nature 6281 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO